

www.e-rara.ch

Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers

Suite du recueil de planches, sur les sciences, les arts liberaux et les arts mécaniques

Diderot, Denis

A Genève, MDCCLXXIX [1779]

ETH-Bibliothek Zürich

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-42871>

Bagne de Brest.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

leur largeur varie. Quand ces petites planches ont été fendues dans les forêts, on les fait dresser & réduire à quatre ou cinq lignes d'épaisseur par des tonneliers qui se servent pour cela d'une do-loire; on fait aussi du bardeau avec des douves de vieilles futailles: quand le bardeau a été ainsi travaillé, les *couvreurs* l'emploient; ils le clouent sur la latte comme l'ardoise. Mais pour tailler proprement le bardeau & le mettre de largeur, les *couvreurs* se servent d'une hachette, ils le percent avec une vrille pour y placer le clou, sans quoi le bardeau pourroit se fendre; ces petites planches s'emploient de la même manière que les ardoises, & font une couverture très-propre; j'en ai vu employer sur des fleches de clochers, & sur des moulins: le bardeau résiste mieux aux coups de vent que l'ardoise; mais l'eau s'amasse entre le recouvrement, & fait pourrir le bardeau assez promptement, à moins qu'il ne soit fait de cœur de chêne de la

meilleure qualité; la légèreté de son poids est un des principaux avantages de cette couverture. *Voyez l'Art du Couvreur*, par M. Duhamel.

Une couverture particulière à la ville de Naples, c'est ce qu'on appelle *lastrico*: c'est une espèce de ciment dont les terrasses & les dessus des maisons, tous en pente, sont couverts. Il est formé avec de la chaux & de la terre appelée *pouzzolane*, qui sont détremées, broyées & battues à différentes reprises. Ce travail est fort long quand on veut le bien faire; mais il est très-rare qu'il le soit assez bien pour n'être pas sujet aux lézardes ou autres crevasses. C'est cette couverture particulière qui procure à Naples le spectacle le plus agréable de voir en été la plus grande partie des habitans, après le coucher du soleil, prendre l'air frais sur ces terrasses. Cette espèce de couverture, sans être plus coûteuse que celle en tuiles, lui est infiniment supérieure, par sa durée & par son agrément. (J.)



B A G N E D E B R E S T.

Cinq planches à cause de deux doubles.

P L A N C H E 1^{ere}.

Plan des fondemens du bague.

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Rampe pour entrer dans le bague. 2. Premier vestibule au pié des escaliers.
A chaque vestibule il y a des portes de fer en grillage. 3. Cage de l'escalier. 4. Corps-de-garde des troupes de la marine. | <ol style="list-style-type: none"> 5. Corridors pour aller dans les caves. 6. Caves. 7. Fondemens de mur de façade des salles du côté du port. 8. <i>Idem</i> du côté de la cour. 9. Fondemens des gros murs de refend où sont pratiqués des égouts. 10. Lignes ponctuées qui marquent la continuation des égouts qui passent dans le premier vestibule pour aller à la mer. 11. Fondemens |
|---|---|

- | | |
|--|--|
| <p>11. Fondemens des pavillons des extrémités.</p> <p>12. Fondemens du mur de la rampe qui va dans la cour.</p> <p>13. Cour.</p> <p>14. Emplacement des lavoirs & le canal qui conduit l'eau dans le grand égout.</p> <p>15. Lignes ponctuées de la conduite de l'eau qui va dans les lavoirs.</p> <p>16. Fondemens du mur de clôture de la cour.</p> <p>17. <i>Idem</i>, des latrines communes dans la cour.</p> <p>18. <i>Idem</i>, du mur de la rampe qui va de la cour à la ville.</p> <p>19. <i>Idem</i>, du corps-de-garde de l'entrée de la cour.</p> <p>20. Emplacement de la citerne ou réservoir d'eau.</p> <p>21. Aqueduc.</p> <p>22. Egout par où passent les eaux de pluie de la rue, & aussi où passe le superflu de la citerne.</p> <p>23. Egout des latrines des casernes des troupes de la marine, qui se rejoint à celui du bagne.</p> | <p>33. <i>Idem</i>, de l'aumonier & du chirurgien.</p> <p>34. <i>Idem</i>, des bas-officiers & argoufins.</p> <p>35. Corridors.</p> <p>36. Portes en bois extrêmement fortes qu'on ferme la nuit.</p> <p>37. Portes de fer en grillage qui sont toujours fermées.</p> <p>38. Salles.</p> <p>1. Jusqu'au 28 font les numéros des tolats ou lits des forçats qui sont dans une salle. Chaque tolat ou banc contient vingt hommes.</p> <p>39. Latrines des forçats où il y a dans un des jambages de la porte une fontaine pour leur donner à boire, & laver les latrines.</p> <p>40. Le tuyau des latrines de l'étage au-dessus.</p> <p>41. Cuisine des forçats.</p> <p>42. Taverne partagée en deux. Dans une est le vin que le roi donne aux forçats lorsqu'ils sont de fatigue, & dans l'autre est le vin que les forçats achètent des comes.</p> <p>43. Logemens de sous-comes & de sous-argoufins.</p> <p>44. Cachots.</p> <p>45. Rampes qui conduisent dans la cour.</p> <p>46. Latrines particulieres.</p> <p>47. Cour.</p> <p>48. Latrines communes.</p> <p>49. Latrines particulieres.</p> <p>50. Fontaines publiques.</p> <p>51. Petite cour pour ramasser les bayures.</p> <p>52. Baraques des forçats, lieu où ils exercent leurs métiers, & font la vente, le roi leur en ayant accordé le privilege.</p> |
|--|--|

PLANCHE II.

Plan du bagne.

- | | |
|---|--|
| <p>29. L'escalier.</p> <p>30. Vestibule. Il y a dans ce vestibule un autel renfermé dans une armoire qui est sur des roulettes, & qu'on conduit au pié de l'escalier quand on va dire la messe. Il y a aussi une pompe en cas d'incendie, qui est sur des roulettes.</p> <p>31. Bureau de la chiourme.</p> <p>32. Logement d'un officier.</p> | <p>47. Cour.</p> <p>48. Latrines communes.</p> <p>49. Latrines particulieres.</p> <p>50. Fontaines publiques.</p> <p>51. Petite cour pour ramasser les bayures.</p> <p>52. Baraques des forçats, lieu où ils exercent leurs métiers, & font la vente, le roi leur en ayant accordé le privilege.</p> |
|---|--|

53. Cabanes d'argoufins qui veillent à ce que le forçat ne coupe sa chaîne.
54. Distribution de l'eau dans les lavoirs.
55. Lavoirs.
56. L'entrée de l'égout par où les eaux de pluie se ramassent pour passer dans le grand égout.
57. Porte de la cour pour aller en ville.
58. Rampe pour descendre dans la cour.
59. Logement de gardiens ou portiers.
60. Citerne.
61. Entrée de l'égout par où passent les eaux de pluie de la rue, & où passe le superflu de la citerne.

SUIVE DE LA PLANCHE II. ou PLANCHE II. n^o. 2.

Profil du baigne en long & en quatre parties, & élévation du baigne du côté du port.

1. Profil du premier vestibule & l'élévation de l'escalier.
2. Du corridor des caves.
3. Du corridor des salles & l'élévation des portes des logemens des officiers, les fenêtres qui paroissent sont pour éclairer les corridors.
4. Profil des portes en bois.
5. *Idem*, des portes en fer.
6. Faneaux qu'on allume la nuit.
7. Profil de la charpente du pavillon du milieu.
8. Elévation des casernes des pertuisaniers.
9. *Idem*, du gros mur de refend où les lignes ponctuées marquent la distribution de l'eau. Première partie.
10. Le gros mur de refend coupé par la moitié, qui fait voir le profil des niches des latrines, la conduite des tuyaux & les ventouses. Seconde partie.

11. Elévation des salles, le gros mur de refend étant supprimé. Troisième partie.
12. *Idem*, des salles & le profil des tolats. Quatrième partie.
13. Lanternes qu'on allume la nuit pour éclairer dans les salles.
14. Elévation des tavernes.
15. *Idem*, des cuisines.
16. Profil des logemens des sous-comes.
17. *Idem*, des cachots.
18. Profil du grand égout où les lignes ponctuées en font voir la continuation.
19. *Idem*, de l'égout par où passent les eaux de pluie de la rue, & des latrines des casernes des troupes de la marine.
20. Profil en long de la charpente sur les salles.
21. *Idem*, de la charpente des pavillons des extrémités.

P L A N C H E III.

Profil du baigne, pris dans le milieu du vestibule de l'égout qui conduit à la mer, auquel les autres se réunissent.

1. Profil de l'escalier de la rampe de l'entrée du côté du port.
2. De la porte d'entrée.
3. Du premier vestibule où l'on voit l'élévation de la porte du corps-de-garde des troupes de la marine.
4. De l'escalier.
5. Du second vestibule & de l'écoutille par où l'on fait passer les vins & vivres des forçats.
6. Du corridor pour aller dans les salles, & où l'on voit la tête du gros mur de refend.

7. Troisième vestibule.
8. Greniers.
9. Partie de la charpente du grand comble.
10. De la porte sur le premier palier de l'escalier pour aller dans la cour.
11. Élévation de la rampe pour aller dans la cour.
12. Profil des latrines particulières.
13. Profil des latrines communes.
14. Du tuyau de la conduite d'eau, au premier étage des salles.
15. *Idem*, au second étage des salles.
16. Profil en long de l'égout qui va à la mer.
17. L'entrée du grand égout, pour recevoir les eaux de la pluie de la rue & le superflu de la citerne.
18. La sortie de l'égout des casernes.
19. *Idem*, de l'égout des salles.
20. Profil de la pile en maçonnerie devant le pavillon d'entrée de la corderie haute.
21. *Idem*, de la citerne ou réservoir d'eau.
22. De l'escalier de la citerne.
23. Du tuyau de la recette de l'eau.
24. De la cuvette où est jointe la conduite d'eau des salles du second étage.
25. De celle du premier étage : dans cette cuvette il y a une conduite d'eau, qui va à une fontaine sur le quai de la corderie-basse, pour que les vaisseaux puissent faire de l'eau.

26. Élévation d'un l'avoir.
27. *Idem*, d'une partie de la rampe de la cour pour aller en ville.
28. Élévation d'une partie de la porte pour aller en ville.
29. Du corps-de-garde des gardiens ou portiers.
30. Élévation & profil du mur de clôture de la cour.

SYITE DE LA PLANCHE III.

Profil du corps-de-logis où sont les salles.

A, profil d'une salle au rez-de-chauffée où l'on voit l'élévation des tolatz ou lits de camp. B; *idem*, du gros mur de refend, où l'on voit l'élévation des portes, des niches, des latrines, & de celles des fontaines dans les jambages. C, de la salle du second étage sans tolat : les grilles qu'on voit sont celles des cuisines & tavernes, & l'élévation des fenêtres qu'on voit dans le fond sont celles des logemens des comes & argoufins. D, profil de la charpente. E, profil de la cour. F, d'une baraque. G, de la conduite d'eau au premier étage. H, *idem*, celle du second étage. I, élévation d'un lavoir. K, d'une partie de la rampe de la cour pour aller à la ville. L, d'une partie de la porte pour aller à la ville. M, d'un corps-de-garde de gardiens ou portiers. N, élévation & profil du mur de clôture de la cour.

OBSERVATIONS.

LE *bagne* est une prison. Ceux qui l'habitent sont condamnés aux galères, & employés aux travaux les plus vils & les plus pénibles du port, ce qui les distingue peu des esclaves : & d'ailleurs c'est presque le seul bâtiment qui ait été élevé dans la vue directe de renfermer des coupables de cette espece. Il a été construit avec une dépense & une somptuosité au-dessus de tout ce qui a été fait en ce genre. On se servoit ordinairement de divers bâtimens, construits pour d'autres usages, qu'on rendoit propres à renfermer les forçats, moyennant quelques légères réparations ; c'est ainsi qu'à Marseille ils occupoient une partie de la manufacture ; à Toulon, partie des magasins ; & dans le levant, des maisons occupées auparavant par des particuliers.

Marseille & Toulon étoient donc les seuls ports où ils y en eût en France. Lorsque Sa Majesté eut incorporé la marine des galères dans celle des vaisseaux, ce premier port fut abandonné par le roi, & la chiourme fut distribuée aux ports de Toulon & Brest, où elle fut logée dans la corderie-basse, en attendant la construction du *bagne*, que le choix de l'endroit retarda quelque temps. Les uns le vouloient au milieu du port, sans songer à examiner si l'étendue qu'il exige, s'y trouvoit ; les autres à l'extrémité du port, au pied des montagnes, sans envisager si les

eaux & autres commodités indispensables pouvoient s'y rencontrer ; l'on fut même jusqu'à le proposer près des hangars, hors l'enceinte de la ville, à l'extrémité des glacis, ce qui eût été encore contre les regles les plus simples de la fortification ; & le peu de secours qu'on auroit pu lui donner en cas pressé, eût porté à la révolte des gens qui ne peuvent recouvrer leur liberté que par ce moyen ; d'ailleurs le trajet qu'ils auroient eu à faire pour se rendre à leurs travaux, enlevoit la moitié du temps qu'ils pouvoient y employer. Tandis que ces différens sentimens se détruisoient, je saisis l'emplacement avantageux qui se trouvoit derrière la corderie-haute, devant les casernes & à côté de l'hôpital, pour y placer les forçats. Là ils ont un frein dans leur révolte, une ressource dans leur maladie, & des eaux en abondance, sans ôter sur le rivage du port un emplacement beaucoup plus essentiel à des magasins d'un usage fréquent aux armemens.

L'emplacement choisi, il s'agissoit de donner à ce bâtiment tous les degrés de perfection dont il étoit susceptible. Pour cet effet, je ne pouvois mieux m'adresser qu'à M. Mistral, commissaire des galères, nommé par la cour pour le détail du *bagne* ; & aux différens bas-officiers qui étoient sous ses ordres, de qui j'ai tiré les vues générales qui m'étoient nécessaires. Je vais développer les

idées que je conçus alors , pour parvenir à maintenir aisément la police , à éviter l'évasion des forçats , & leur fournir les besoins indispensables de la vie : c'étoient-là les trois points principaux qui devoient diriger mon entreprise.

Les forçats étant en grand nombre , on doit sur-tout redouter qu'ils ne s'accordent entr'eux pour se procurer la liberté. Le premier objet doit être par conséquent à les diviser & subdiviser de façon qu'ils ne puissent pas se donner de secours mutuels , ni comploter entr'eux , observant néanmoins d'éviter dans cette subdivision un trop grand nombre de parties , ce qui multiplieroit les gardes & les besoins communs à chaque division. C'est à quoi l'on a pourvu , en coupant l'étendue du *bagne* par le pavillon du milieu , & lui donnant un étage ; par ce moyen , le *bagne* de 130 toises de long , est distribué en quatre salles , & 20000 forçats en quatre bandes. Les deux pavillons des extrémités (*planche II au plan. 43.*) qu'on a eu soin de ménager pour loger les bas-officiers qui sont destinés à la garde du *bagne* , mettent les plus mal intentionnés d'entre les forçats , hors d'état d'exécuter les projets qu'ils pourroient former. Dénués du secours qu'ils pourroient avoir de leurs camarades , vus & enveloppés de toutes parts , que peuvent-ils entreprendre ?

Chaque salle doit avoir ses commodités particulières , consistantes en latrines , fontaines , cuisine & taverne ; chacune de ces salles est coupée en deux par un mur de quatre piés d'épaisseur , qui passe dans le milieu de la largeur.

L'emplacement du terrain déterminant la longueur du bâtiment , ne me laissoit

que le moyen d'en augmenter la largeur pour pouvoir contenir les 20000 forçats & leurs gardes. Cette largeur devoit être d'autant plus considérable , que les tolas (*planche II. au plan. 38 , les numéros depuis 1 jusqu'au 28 , sont les numéros des tolas dans chaque salle ; & dans le profil de la quatrième partie 12 , sont les profils des tolas*) , qui ne sont autres choses que des lits de camp de quatorze piés en carré , forment une arrête dans le milieu séparée par une planche où sont les têtes de vingt forçats , qui y couchent dix d'un côté & dix de l'autre. Les bois que nous tirons du port n'étant pas assez longs , je projettoi le mur , dont j'ai parlé plus haut , avec d'autant plus de plaisir , qu'il répondoit à mes autres vues.

Ce mur (*planche II. au plan 39 & aux profils 9 & 10*) dans sa longueur , a , de quatorze en quatorze piés , une porte ou passage de cinq piés de large. Ainsi au lieu d'adoffer les tolas ou lits de camp contre les murs de face , comme on a fait jusqu'à présent , on les a mis dans cet espace de quatorze piés contre le mur de refend ; ce qui évite plusieurs inconvéniens , dont les principaux sont la facilité avec laquelle ils faisoient ouverture sur celui de face , se servant de divers stratagèmes , qui très-souvent avoient leurs succès ; & l'impossibilité dans laquelle ils se trouvoient dans cette position d'aller aux latrines , étant toute la nuit enchaînés à leurs tolas , étoit cause qu'ils infectoient l'endroit par leurs ordures mises dans des baquets qu'on leur donnoit pour cet effet , & qu'on vidoit tous les matins ;

ce qui occasionnoit très-souvent des maladies épidémiques. L'on a donc remédié à tous ces inconvéniens, par le moyen d'un mur de refend, dont chaque porte ou passage entre deux tolat, reçoit dans son épaisseur une latrine (*planche II, au plan 39*) en forme de niche, de deux piés de profondeur, sur deux piés & demi de large, & un robinet dans une autre niche faite dans le jambage de la porte des latrines (*planche III, profil du corps de logis où sont les salles B.*) donnant l'eau qui sert à les nettoyer & à satisfaire à la soif. Cette distribution ne leur laisse donc aucune ressource pour leur évafion, ne pouvant altérer en rien la construction des murs de face, devant lesquels se trouve une allée (*planche II, au plan 38.*) que des pertuisaniers & argousins parcourent fans cesse, & qui est éclairée pendant la nuit par des fanaux mis aux écoinçons des fenêtres (*planche II, au profil à la treizieme partie 13.*) Tout ce grand mur de refend porte sur un égout (*planche I, au plan 9.*) qui se joint sous le premier vestibule, à un autre (*au plan 10 & planche III, au profil du baigne 16.*) qui conduit à la mer.

Au milieu de la longueur de chaque salle, est ménagée une cuisine (*planche II, au plan 41 & au profil 15,*) de dix-sept piés de long sur quatorze de large, entourée de grilles de fer, pour ne laisser aucun sujet de murmure aux forçats, qui soupçonnent toujours la fidélité de ceux qui les servent. De l'autre côté de la cuisine sur la même largeur, est la taverne aussi grillée de fer, divisée en deux pour recevoir dans l'une le vin du munitionnaire que le roi accorde aux

forçats de fatigue, ainsi nommés pendant les huit jours qu'ils travaillent, après lesquels ils ont huit jours de repos; dans l'autre partie de la taverne celui des comes ou comites, où ils ont droit de placer du vin qu'ils distribuent à leur profit aux forçats qui, par leurs travaux, se peuvent procurer cette douceur.

Toutes les salles ont l'appui de leurs fenêtres élevé à six ou sept piés. (*planche III, profil du corps de logis C,*) pour leur ôter toute communication & connoissance avec le port; & l'ouverture des portes ou passages du mur de refend, se trouve dans le même alignement. Ainsi les fenêtres étant ouvertes, l'air peut y être renouvelé dans un instant, la hauteur des planchers leur assurant en même temps un air plus sain. Ainsi des deux écoinçons de chaque fenêtre, & à la hauteur de sept piés, sont des fanaux (*planche II, à la troisieme partie du profil 13,*) avec des lampes, auxquels ils ne peuvent atteindre, & qui éclairent, ainsi que nous l'avons dit, leur garde pendant toute la nuit; si ces fanaux qui servent à les éclairer, étoient éteints par les forçats, qui est une marque de soulèvement, dès-lors ils sont punis comme coupables de révolte. La garde se fait principalement par les pertuisaniers qui ont chacun sur leur compte dix forçats enchainés de deux en deux pendant le jour, lorsqu'ils sortent; ce qui les a fait appeler *couple*, & ils sont tous enchainés pendant la nuit au piés du tolat. (*planche III, profil du corps de logis A,*) & un certain nombre de pertuisaniers est destiné à voir ceux qui voudroient exciter

du désordre, les obligeant à être couchés sur leurs bancs.

La source qui fournissoit à l'hôpital de la Marine, étant beaucoup plus élevée qu'il ne falloit, étant d'ailleurs la seule qui pût atteindre au premier étage du *bagne*, je la dirigeai pour cet usage, & la remplaçai par une autre source très-propre au service de l'hôpital, quoiqu'éloignée de 500 toises de la ville : mais cette source conduite à ce premier étage, n'étant pas assez considérable pour fournir au rez-de-chauffée, je fus obligé d'établir une citerne (*planche II; au plan 60.*) dont la hauteur du niveau, & la quantité d'eau qui s'y ramasse pendant la nuit, fournissent à tous les rez-de-chauffée (*planche III, profil du bagne 21 & 25, le robinet de la citerne pour le rez-de-chauffée.*) pendant le jour à toutes les latrines, cuisines & lavoirs (*planche II, au plan 55.*) du bâtiment; ce qui ne contribue pas peu à la propreté & à écarter les mauvaises odeurs, dans un endroit où il se trouve une si grande quantité de personnes, qui, par les réglemens, ne sont obligés à changer de chemises que de huit jours en huit jours. Il faut observer qu'outre ces précautions, j'ai pris celle de ménager une ventouse de chaque latrine (*planche II, à la seconde partie du profil 10.*) qui se termine dessus le toit, & exhale facilement la puanteur, ayant le soin de fermer la lunette de la latrine par un petit couvercle, & la latrine par une porte. Outre cela, j'ai donné beaucoup d'élévation aux salles, & pratiqué l'arcade au-dessus des portes ou passages du mur de refend du milieu, la plus haute qu'il

m'a été possible, réservant la hauteur convenable à la fermer pour ménager le passage de la conduite de l'eau, ce qui laisse un plus libre cours à la circulation de l'air (*planche III, profil des salles B. Voyez planche II, au profil du bagne, sur la longueur, à l'élévation d'un mur de refend, l'on voit la disposition des arcades.*)

Pour sentir davantage la sûreté de la garde, il faut revenir à la distribution des pavillons, en commençant par celui du milieu.

Le pavillon du milieu, qui a deux avant-corps, annonce le logement des officiers. Dans son premier rez-de-chauffée est un vestibule (*planche I, au plan 2.*) qui le divise en deux. Traversant le corps-de-garde (*idem 4;*) on entre dans une petite chambre, destinée pour l'officier commandant la troupe. A chaque vestibule (*planche II, au plan 30.*) il y a un factionnaire pour avertir, dans les cas pressés, le corps-de-garde. Le reste de ce rez-de-chauffée, n'est qu'en caves, pour mettre la provision des forçats, qui n'est pas bien considérable. Le munitionnaire, qui fournit les rations, ayant de grands magasins appartenans au roi, n'y envoie que ce qui se consomme journellement par les forçats : les autres caves sont distribuées aux différens officiers. Au pié de l'escalier (*planche II, au plan 29.*) est une porte de fer de neuf piés, largeur de la rampe, quoique la porte d'entrée, qui est de bois, soit très forte. Le dessus, terminé en demi-cercle, est orné d'une grille de chaînes, manicles & chaufsettes de fer rond, que les forçats portent aux piés

Les marches de l'escalier sont des piéces

de bois formant la marche , dont les chaînes auroient écorné l'arrête, si elles étoient de pierre.

L'on entre dans la cour par une double rampe (*planche II, au plan 45.*)

La nature du terrain m'a conduit à établir ce premier rez-de-chauffée, qui ne laisse pas d'être très-utile, logeant le détachement de quarante soldats de la Marine, destinés à prêter main-forte aux pertuisaniers.

Dans le second rez-de-chauffée ou rez-de-chauffée des salles, j'y ai pratiqué, outre le vestibule, deux corridors (*planche II, au plan 35.*) pour aller dans les salles & appartemens des différens officiers.

Les officiers-majors ont deux pieces (*Idem 34.*) avec leur entre-fols ; les comes ou comites & argoufins une piece (*planche II, au plan 34.*) & entre-fol, avec de petits escaliers pour y monter. Ce sont ces entre-fols & la hauteur des fenêtres des salles, qui m'ont forcé à faire les fenêtres des avant-corps & pavillons d'une proportion contraire aux regles, la même ouverture éclairant l'entre-fol & l'étage d'en bas. (*Voyez planche I, l'élevation du baigne du côté du port.*)

A l'extrémité de chaque corridor, ou à l'entrée de chaque salle, il y a deux portes, la première de bois (*planche II, au plan 36, & au profil 4.*) très-forte, avec un petit guichet grillé de fer, pour avertir la garde en cas de besoin, & la seconde de fer (*idem 37, & au profil 5.*) entre ces deux portes sont les logemens des comes ou comites & argoufins.

Dans le vestibule (*planche II, au plan 30.*) est un autel sur des roulettes, couvert d'un étui, que l'on transporte au pié de l'escalier pour venir à l'enfilade des salles, & y dire la messe, & officier les fêtes & dimanches, les forçats ne bougeant point de leurs bancs. Dans le même vestibule se trouve une grande pompe d'incendie, se mouvant aussi sur des roulettes, qui prend son eau derrière la latrine, par le moyenn d'une manche de cuir qui se met à écrou, & qui conduit l'eau dans le coffre de la pompe.

Enfin, le troisième vestibule est disposé comme le second ; & au pié de l'escalier qui va aux greniers, est une porte de fer. Ainsi tous ces pavillons & ces avant-corps servent de logement aux officiers-majors qui ont le commandement, aux aumôniers, chirurgiens, comes & sous-comes, comites & sous-comites qui font agir les forçats, ainsi qu'aux argoufins qui en sont chargés, & qui, de quelque façon qu'un forçat s'évade par négligence, ou non, paient une somme pour chaque forçat. Aussi ont-ils dans leurs appartemens des fenêtres grillées pour voir ce qui s'y passe, & y remédier ; & pour dernière ressource, en cas de révolte, y mettre des fusiliers, tandis que des pavillons des extrémités, on peut agir avec la même vigueur, & arrêter dès leur principe les séditions. De ces pavillons on va par de petits escaliers dérobés aux greniers, pour communiquer avec tous les corps-de-garde.

Dans les pavillons des extrémités, à chaque côté du gros mur, sont pratiqués deux

deux cachots (*planche II, au plan 44 & au profil 17.*) pour mettre les pertuisaniers, les forçats n'ayant pas d'autre punition que les menotes, doubles chaînes, la bastonnade, ou la mort si le cas l'exige, restant jusqu'à la punition sur leur banc.

Les greniers qui regnent au-dessus des salles s'étant trouvés vastes & commodes, on y a ménagé les casernes des pertuisaniers (*planche II, au profil 8.*) qu'on auroit pu mieux établir, si on les avoit exigées dès le commencement du projet.

Ce genre de bâtiment exigeroit une cour (*planche II, au plan 47.*) d'une étendue vaste, qui offriroit, sans doute, un coup-d'œil agréable sur toute la longueur, mais elle deviendroit d'une garde trop difficile malgré l'élévation des murs (*planche III, au profil du vestibule 30, & celui des salles N.*) qui servent d'aqueduc à l'eau, conduite au premier étage.

Cette cour est destinée aux cabanes & baraques des forçats (*planche II, au plan 52 & planche III, au profil des salles F.*) qui sont de petits appentis ouverts depuis le toit jusqu'à terre, pour que leur garde puisse voir s'ils s'y déferrent. C'est dans ces baraques où les forçats, qui ont tous le privilège de travailler à leur métier, négocient avec le public, pour lequel on a ménagé

à un des angles, une porte (*planche II, au plan 57.*) où est posté un corps-de-garde de pertuisaniers (*idem 59.*) pour voir ceux qui entrent & sortent, & si sous quelque déguisement le forçat ne s'évade pas, quoiqu'enchaîné depuis le matin jusqu'au soir dans sa cabane.

Au milieu de cette cour est une latrine (*planche II, au plan 48.*) commune à tous les gens libres, qui est voûtée pour empêcher qu'on ne la perce & qu'on ne s'évade par-là. Les lunettes sont grillées, ainsi que toutes celles du *bagne*. A côté de ces latrines il y en a d'autres pour les officiers (*idem 46.*) Aux environs de ces latrines, est une fontaine publique (*idem 50.*)

A chaque extrémité de la cour se trouve un lavoir (*planche II, au plan 55* : bassin de vingt-quatre piés de long sur huit piés de large) où ils lavent leurs hardes, dont l'eau de ce bassin, étant lâchée dans le souterrain, entraîne tout ce qu'elle rencontre.

Ces souterrains reçoivent, outre cela, tout l'eau du toit, par le moyen d'un chaîneau en plomb qui la conduit aux extrémités. Aussi lorsque j'y ai fait descendre pour les visiter, on les a trouvés aussi nets que dès le premier jour; & les salles ne sont infectées d'aucune mauvaise odeur, comme quelques personnes l'avoient prétendu avant l'exécution. *Voyez les planches indiquées & leur explication.*